

Annexe VI : Glossaire

Système d'information hospitalier (SIH)

L'informatisation des dossiers patients papier a conduit les hôpitaux français à se doter au cours des années 2000 de solutions de dossiers médicaux électroniques ou dossiers patients informatisés (DPI). Ceux-ci sont définis comme la collection longitudinale de données de santé dans un système d'information (SI) électronique. Utilisé en routine par les cliniciens, le DPI leur permet de consigner et d'interroger les informations cliniques nécessaires pour la prise en charge des patients. Un DPI peut être propre à une institution ou bien partagé entre plusieurs acteurs (24). Ce système central est accompagné d'autres applications métiers telles que la gestion administrative des malades (GAM), la prescription informatisée, les logiciels de biologie, de réanimation ou encore d'imagerie. L'ensemble de ces logiciels constitue le système d'information hospitalier (SIH). Selon le degré de maturité du SIH, les différentes sources de données communiquent plus ou moins bien les unes avec les autres.

Entrepôt de données de santé (EDS)

Les EDS s'appuient sur des systèmes d'information rassemblant des bases de données. Ils sont conçus pour collecter des données de santé de sources et formats divers (prise en charge médicale du patient, dossier patient informatisé, imagerie, biologie, prescription, caractéristiques sociodémographiques, données issues de précédentes recherches etc.) et permettent leur structuration à des fins de réutilisation, principalement des études, recherches et évaluations dans le domaine de la santé, précises et limitées dans le temps. Ces systèmes, complexes à mettre en place, s'inscrivent dans une durée de vie longue.

On peut distinguer trois phases dans la structuration des données pour des réutilisations secondaires, distinctes de l'utilisation initiale pour le soin :

- 1) **Collecte des données** : Les données sont d'abord collectées depuis les différentes sources constituant le SIH. Cette première étape technique de copie permet de centraliser ces données initialement cloisonnées dans chacun des SI. Elle permet également d'effectuer des opérations de traitement dans des environnements adaptés, sans risque d'affecter le fonctionnement premier de ces SI pour le soin. Une fois cette phase effectuée, les données ont changé d'environnement SI et sont chargées dans l'EDS hospitalier.
- 2) **Transformation des données** : La deuxième étape de transformation permet d'intégrer, d'harmoniser et de mettre en qualité ces données. Les schémas et les concepts des données provenant des différents systèmes sont rarement homogènes. Il y a donc un effort important de transformation et d'agrégation afin d'aboutir à un entrepôt exploitable. Les données de l'entrepôt désignent en général le jeu de données obtenu après cette étape. Mais le terme d'entrepôt de données est plus large et désigne également la plateforme technologique utilisée pour transformer ces données.
- 3) **Mise à disposition des données** : Enfin, il est nécessaire de mettre à disposition des jeux de données spécifiques (parfois nommés datamarts) à chaque usage secondaire de la donnée.



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe VI : Glossaire

Dans le cadre de la recherche, ceux-ci sont un sous-ensemble du jeu de données principal, ne contenant que la population d'intérêt. Dans le cadre de réutilisations pour le pilotage, l'organisation des soins ou l'amélioration du SIH, ce sont des vues adaptées au nouveau cadre d'utilisation. Des transformations spécifiques à l'usage secondaire peuvent être réalisées avant la mise à disposition.